



## MAIRIE DE LANUEJOLS

30750

Téléphone : 04 67 82 70 83

Fax : 04 67 82 73 90

Email : [mairielanuejols@wanadoo.fr](mailto:mairielanuejols@wanadoo.fr)

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LANUÉJOLS DU 7 AVRIL 2023

**Présents (8) :** Manon ALTOUNIAN, Virginie BOYNE, Géraldine CARTAYRADE, Evelyne FURSTOSS-PASTORE, Stéphane GERMAIN, Hervé MONTEILS, François TEISSIER, Alexandre VIGNE,

Avec la participation d'Ethel LACOMBE (secrétaire de Mairie de Lanuéjols)

**Absents excusés (3) :** Marie-Paule GERACE-CORBON –donne pouvoir à Evelyne FURSTOSS-PASTORE ;  
Géraldine TRONG donne pouvoir à Hervé MONTEILS ; Mathieu EVESQUE.

### Ordre du jour

1	Affectation des résultats des budgets.....	2
1.1	Budget principal .....	2
1.2	CCAS .....	2
1.3	Station service .....	3
1.4	Lotissement .....	3
2	Présentation et vote des budgets primitifs .....	4
2.1	Budget principal .....	4
2.2	CCAS .....	6
2.3	Station Service.....	7
2.4	Lotissement .....	8
3	Vote des taux .....	9
4	Dossier d'aménagement de la forêt communale de Lanuéjols par l'ONF et délibération .....	9
5	Réouverture du chemin communale de la Rouquarie / Randals Bison de la communauté de communes et demande de fonds de concours .....	9
6	Assainissement .....	9
7	Avancement du Conseil municipal des jeunes .....	10
8	Questions diverses .....	10
8.1	Goudronnage des cours et chemins privés .....	10
8.2	Sécurisation de la sortie de l'école .....	11
8.3	Gestion des projets d'eau communaux.....	11
8.4	Projet Concordia.....	11
8.5	SMEG/SIAEP.....	12
8.6	Renouvellement des baux pour les gîtes .....	12

## 1 Affectation des résultats des budgets

### 1.1 Budget principal

Pour rappel, le budget Assainissement est supprimé du fait du transfert de compétence à la communauté de communes. Les excédents des budgets Investissement et Fonctionnement de l'assainissement sont intégrés au budget principal. Le prêt de 100 000 € est transféré à la communauté de communes.

#### Tableau de synthèse

		RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	AFFECTATION DU RESULTAT 2022	
<b>INVESTISSEMENT</b>	principal	- 26 768.16€		
	assainissement	82 657.38€		
	<b>total</b>	55 889.22€		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	principal	+ 381 320,78 €	+ 291 110,78€	<b>INVESTISSEMENT 2023</b>
	assainissement	39 398.63€		
	<b>total</b>	420 719.41€	+129 608,63€	<b>FONCTIONNEMENT 2023</b>
POUR INFO EXCEDENT FIN 2022 budget principal + ASSAINISSEMENT		420 719.41€	+ 55 889.22€	476 608.63€

Il sera proposé de réaffecter 291 110,78 € à l'Investissement, et de maintenir 129 608,63 € en Fonctionnement.

#### Tableau de synthèse des emprunts

DATE	ORGANISME	MONTANT	DATE FIN	CRD 31/12/23	IRD 31/12/23	CAPITAL REMBOURSE
01/03/2008	DEXIA CENTRE DE FORMATION	330 000€	01/03/2028	129 448,15€	6 213,51€	19 127,13€
16/03/2020	CE BOULANGERIE	225 000€	25/03/2040	197 390,14€	2 496,71€	10 284,89€
TOTAL POUR LE BUDGET 2022				326 838,29€	8 710,22€	29 412,02€

Les emprunts de la commune du 01/01/2023 au 31/12/2023 se remboursent par les loyers de la Boulangerie et du Centre de Formation. La commune n'est donc pas endettée.

→ Le conseil vote sur l'affectation des résultats du budget principal comme suit :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

### 1.2 CCAS

Ce compte n'a pas d'investissement. Il regroupe la cuisine centrale et, à la marge, les ventes de concession funéraire.

L'excédent de fonctionnement de 17 782.43€ est donc reporté sur l'exercice 2023

→ Le conseil vote sur l'affectation des résultats du budget CCAS comme suit :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

### 1.3 Station service

#### Tableau de synthèse

	RESULTAT	VIREMENT SECT	
	CA 2021	INVESTISSEMENT	REPORT 2023
<b>INVESTISSEMENT</b>	4 857.00€		4 857.00€
<b>FONCTIONNEMENT</b>	3 559,41 €		3 559,41 €

Les excédents du budget Fonctionnement et Investissement sont reportés.

→ Le conseil vote sur l'affectation des résultats du budget Station service comme suit :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

### 1.4 Lotissement

#### Tableau de synthèse

	RESULTAT	VIREMENT SECT	
	CA 2022	INVESTISSEMENT	REPORT 2023
<b>INVESTISSEMENT</b>	7 335.95€		7 335.95€
<b>FONCTIONNEMENT</b>	- 117 432.72€		- 117 432.72€

Après questionnement du conseil municipal, il est précisé que le compte 65/autres charges correspond à la régularisation de TVA.

Le budget du lotissement est déficitaire puisque pour l'instant il n'y a eu que des charges liées aux travaux de réalisation du lotissement. Ce déficit sera progressivement compensé par la vente des parcelles.

→ Le conseil vote sur l'affectation des résultats du budget Lotissement comme suit :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

## 2 Présentation et vote des budgets primitifs

### 2.1 Budget principal

#### Tableau de synthèse FONCTIONNEMENT / DEPENSES

CODE	LIBELLE	2022	Réalisé	Proposition 2023
DEPENSES	BUDGET PRINCIPAL	825 888.00€	575 394.00€	918 308.63€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	197 600.00€	164 153.08€	299 500.00€
012	CHARGES DE PERSONNEL	302 100.00€	292 856.86€	296 000.00€
014	FNGIR	29 449.00€	28 949.00€	30 000.00€
022	DEPENSES IMPREVUES	8 191.00€	0€	18 089.63€
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	165 000.00€	0€	61 119.00€
042	DOTATIONS AMORTISSEMENTS	4 830.00€	4 830.00€	5 100.00€
65	AUTRES CHARGES	106 000.00€	74 737.17€	96 000.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	10 718.00€	9 867.89€	10 000.00€
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 000.00€	0€	101 000.00€
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	0€	0€	1 500.00€

#### Tableau de synthèse FONCTIONNEMENT / RECETTES

Recettes de fonctionnement
Excédent antérieur reporté
Produits des services et du domaine
Travaux en régie
Impôts et taxes
Dotations et participations (DGF)
Produits financiers
Produits exceptionnels
Transferts de charges

Concernant les recettes, la taxe d'habitation n'existe plus pour les résidences principales, mais reste effective pour les résidences secondaires et en 2023 la commune va à nouveau percevoir les taxes d'habitation et non plus le montant compensatoire.

Tableau de synthèse INVESTISSEMENT / DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Budget précédent 2022	PROPOSITION 2023
<b>106 ACHAT TERRAINS</b>	40 000,00€	<b>40 000,00€</b>
<b>10013 EXTENSION RESEAU EDF</b>	2 000,00€	<b>2 000,00€</b>
<b>10020 VOIRIE</b>		<b>460 000.00€</b>
Marché bons à commande	150 000,00€	80 000,00€
Amandes police		70 000.00€
RUE DU BARRY		210 000.00€
RUE DU SERRE		100 000.00€
<b>10025 RENOVATION GITES</b>	17 399,00€	<b>0€</b>
<b>10030 AMENAGEMENT PLACE</b>	570 000,00€	<b>97 000.00€</b>
<b>10033 BIBLIOTHEQUE</b>	30 000,00€	<b>10 000,00€</b>
<b>10036 TRANSITION ENERGETIQUE</b>	60 000,00€	<b>155 000,00€</b>
Chaudières		130 000.00€
PHOTOVOLTAIQUE		25 000.00€
10037 ACQUISITION BATIMENT	50 000,00 €	<b>25 000,00 €</b>
10038 SALLE DES FETES	5 000,00€	<b>10 000,00€</b>
<b>210 ECLAIRAGE PUBLIC</b>	5 000,00€	<b>8 200,00€</b>
<b>67 BATIMENTS COMMUNAUX</b>	70 000,00€	<b>40 000,00€</b>
<b>74 ACQUISITION MATERIEL</b>	40 000,00€	<b>50 000,00€</b>
<b>OPERATIONS FINANCIERES (OFI)</b>		<b>49 100.00€</b>
Pour information		
Dépenses imprévues		15 100.00€
Emprunt		30 500.00€
Autres		3 500.00€
<b>TOTAL</b>	<b>1 039 399,00€</b>	<b>946 300.00€</b>

Le conseil municipal questionne sur plusieurs points :

- Les charges exceptionnelles (*compte 67*) de 100 000€ correspondent aux travaux de la rue due Barry.
- Le montant pour le matériel (*compte 74*) est élevé par rapport à 2022, car il inclut l'achat du tracteur et la lame (achetés en 2022), ainsi que l'achat prévu d'une tondeuse.
- Les frais d'entretien des bâtiments sont plus élevés (hausse de 6 000 à 20 000 €) car la mairie doit acheter les silos pour les 2 chaudières (déjà payées dans l'appel d'offre). Les silos n'y étaient pas prévus.
- Les Honoraires correspondent aux frais notariés. Plusieurs régularisations d'actes antérieurs sont à faire en 2023. Une prévision de frais d'architecte pour la bibliothèque est aussi comptée.
- Dans les prestations de services, un contrat d'assurance ARIMA consultant est arrivé à échéance cette année (contrat valable 4 ans), pour un coût de 3 000 €. S'ajoute le contrat de maintenance pour l'assainissement de 1 000 € (qui sont des dépenses de fonctionnement).

- Les frais liés au Service incendie, qui s'élèvent de 16 840 € en 2022 à 18 000 € en 2023, ont déjà été payés. Il s'agit d'une contribution obligatoire de toutes les communes du Gard au service local d'incendie.
- Les frais de maintenance qui augmentent de 10 000 à 22 000€ notamment pour le renouvellement des défibrillateurs
- Les travaux du marché à bons de commande sont déjà engagés.
- Le compte « Amendes » correspond à une subvention perçue à partir des amendes de Police redistribuées aux communes pour la sécurisation des routes. Nous bénéficions d'une attribution pour la sécurisation des routes de la Mouline, du croisement de Millau et de la sortie de l'école.

→ Le conseil vote sur le budget primitif principal comme suit :

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

## 2.2 CCAS

### Tableau de synthèse FONCTIONNEMENT / DEPENSES

CODE	LIBELLE	2022	Réalisé	Proposition 2023
DEPENSES			116 983.96€	150 300.00€
60623	ALIMENTATION	42 000.00€	41 229.94€	52 000.00€
60631	FOURNITURES ENTRETIEN	1500.00€	4.17€	300.00€
60632	PETIT EQUIPEMENT	1500.00€	1 761.83€	2 500.00€
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	500.00€	0€	500.00€
61558	AUTRES BIENS MOBILIERES	500.00€	285.60€	4 500.00€
6156	MAINTENANCE	500.00€	567.20€	500.00€
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	100.00€	0€	100.00 €
6215	PERSONNEL AFFECTE	45 000.00€	55 331.70€	57 000.00€
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	25 000.00€	10 891.00€	24 000.00€
6238	DIVERS	500.00€	0€	500.00€
627	SERVICES BANCAIRES	50.00€	7.75€	100.00€
6283	NETTOYAGE LOCAUX	4 000.00€	1 682.73€	1500.00€
62878	AUTRES ORGANISMES (ARFA)	6 000.00€	4 838.00€	6 000.00€
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	300.00€	0€	600.00€
673	TITRES ANNULEES EXERCICE ANTERIEUR	200.00€	374.08€	200.00€
DEPENSES			116 983.96€	150 300.00€

Les dépenses prévues s'élèvent à 150 300€, comprenant notamment l'achat déjà effectif d'un réfrigérateur (*compte 60632 / Petit équipement*). Après questionnement du conseil municipal, le remboursement des charges fixes (chauffage, électricité – *compte 62878*) est une quote-part estimée par l'ARFA, après déduction de ses propres frais.

Les frais de nettoyage des locaux (*compte 6283*) sont diminués car les tâches quotidiennes sont depuis l'an passé effectuées par le cuisinier, et non une entreprise externalisée de nettoyage. En revanche, des frais sont

à prévoir pour certaines tâches que le cuisinier n'a pas le droit d'effectuer (hotte aspirante, ventilateurs des chambres froides.).

***Tableau de synthèse FONCTIONNEMENT / RECETTES***

CODE	LIBELLE	2022	Réalisé	Proposition 2023
RECETTES				<b>150 300.00€</b>
002	RESULTAT REPORTE	9 088€	9 088.02€	<b>17 782.43€</b>
7031	CONCESSIONS REDEVANCES FUNERAIRES	1 500.00€	920.00€	<b>400.00€</b>
706	PRESTATIONS ET SERVICES	95 000.00€	102.758.37€	<b>102 000.00€</b>
7474	COMMUNES	22 000.00€	22 000.00€	<b>30 000.00€</b>
758	PRODUITS GESTION COURANTE	10.00€	0€	<b>50.00€</b>
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS	52.00€	0€	<b>67.57€</b>
<b>RECETTES</b>				<b>150 300.00€</b>

Dans les recettes du budget, la subvention de la commune correspond principalement à la participation de la municipalité dans le prix des repas (qui réduit le tarif aux familles) et participe à l'équilibre de ce budget

→ Le conseil vote sur le budget primitif du CCAS comme suit :

Pour	Contre	Abstention
<b>10 / 10</b>	0 / 10	0 / 10

**2.3 Station Service**

***Tableau de synthèse FONCTIONNEMENT***

CODE	LIBELLE	2022	Réalisé	Proposition 2023
DEPENSES	<b>STATION SERVICE</b>	13 495.00€	10 480.42€	<b>11 000.00€</b>
6068	Matières et fournitures			<b>1 900.00€</b>
6156	Maintenance	1 643.00€		<b>4 500.00€</b>
6262	Frais de télécom	800.00€	590.55€	<b>1 500.00€</b>
6215	PERSONNEL AFFECTE	1 000.00€		<b>2 500.00€</b>
658	CHARGES DIVERSES	10.00€		<b>100.00€</b>
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	152.00€		<b>500.00€</b>
<b>6811</b>	<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</b>	<b>9890.00€</b>	<b>9889.87€</b>	<b>0€</b>

***Tableau de synthèse INVESTISSEMENT***

CODE	LIBELLE	2022	Réalisé	Proposition 2023
DEPENSES	<b>STATION SERVICE</b>	11 747.00€	6 889.87€	<b>4 857.00€</b>
040	Operations d'ordre	5 034.00€	5 033.38€	<b>3 000.05€</b>
23	IMMOBILISATIONS	4 856.00€		<b>1 856.95€</b>
001	DEFICIT D'investissement	1 857.00€	1 856.49€	

Suite à des demandes, un éclairage sera installé pour une visibilité nocturne. Les travaux de couverture de la station, plus onéreux, seront envisagés ultérieurement.

→ Le conseil vote sur le budget primitif de la Station Service comme suit :

<b>Pour</b>	Contre	Abstention
<b>10 / 10</b>	0 / 10	0 / 10

## 2.4 Lotissement

Tableau de synthèse FONCTIONNEMENT/ DEPENSES

CODE	LIBELLE	2022	Réalisé	Proposition 2023
DEPENSES	<b>LOTISSEMENT DEPENSES</b>			€
002	RESULTAT REPORTE	102 245.00€	102 244.85€	117 432.72€
6015	TERRAINS A AMENAGER	85 000.00€	15 187.66€	52 000.00€
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	179 909.00€	0€	110 096.77€
65	AUTRES CHARGES	1.00€	0.21	1.00€
042	OPERATIONS D'ORDRE	92 665.00€	0€	0€
		<b>459 820.00€</b>	<b>117 432.72€</b>	<b>279 530.49€</b>

Tableau de synthèse FONCTIONNEMENT/ RECETTES

CODE	LIBELLE	2022	Réalisé	Proposition 2023
RECETTES	<b>LOTISSEMENT RECETTES</b>			
042	Operations d'ordre	279 909.00€	0€	117 432.72€
7015	VENTE DE TERRAINS	178 911.00€	0€	162 097.77€
774	SUBVENTION EXCEPT	1 000.00€	0€	
		<b>459 820,00€</b>	<b>0€</b>	<b>279 530.49€</b>

Tableau de synthèse INVESTISSEMENT/ DEPENSES

CODE	LIBELLE	2022	Réalisé	Proposition 2023
DEPENSES	<b>LOTISSEMENT DEPENSES</b>	.00€	€	.00€
040	Operations d'ordre	279 909.00€	0€	117 432.72€

Tableau de synthèse INVESTISSEMENT / RECETTES

CODE	LIBELLE	2022	Réalisé	Proposition 2023
RECETTES	<b>LOTISSEMENT RECETTES</b>	279 909.00€	7 3335.95€	117 432.72€
001	SOLDE REPORTE	7 335.00€	7 3335.95€	7 3335.95€
021	VIREMENT SECTION EXPLOITATION	179 909.00€	0€	110 096.77€
040	OPERATION D'ORDRE	92 665.00€	0€	0€

Les recettes de vente de terrains ne peuvent être estimées correctement, car des frais sont encore en cours. Le montant des recettes inscrites au budget primitif, 162 0973,77 €, permet d'équilibrer le budget.



→ **Le conseil vote sur le budget primitif du Lotissement comme suit :**

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

### 3 Vote des taux

L'impôt apporte 236 013 € de recettes à la commune. Malgré de nombreuses augmentations à prévoir (énergie, coût des travaux, des achats...) le Maire propose de ne pas augmenter les taux de fiscalité de la commune et de les maintenir au niveau des années précédentes compte tenu des difficultés économiques actuelles de nos concitoyens.

Sur l'avis d'impôt des concitoyens, le montant va tout de même augmenter du fait de l'augmentation des bases de l'Etat. En ce qui concerne la Communauté de Communes, les maires n'ont pas voté d'augmentation des taux de fiscalité pour 2023.

→ **Le conseil vote sur le maintien du taux actuel :**

Pour	Contre	Abstention
10 / 10	0 / 10	0 / 10

### 4 Dossier d'aménagement de la forêt communale de Lanuéjols par l'ONF et délibération

Après vérification auprès de M. Guardia rédacteur du dossier pour l'ONF, il n'y a pas d'obligation de citer le Parc national des Cévennes dans la délibération. Il n'est pas inscrit.

→ **Le conseil vote la délibération corrigée :**

Pour	Contre	Abstention
9 / 10	0 / 10	1 / 10

### 5 Réouverture du chemin communal de la Rouquarie / Randals Bison de la communauté de communes et demande de fonds de concours

Sur ce secteur, les randonneurs utilisent un chemin privé carrossable, et le propriétaire ne souhaite plus qu'il soit utilisé ainsi. Or, le chemin communal existant de la Rouquarie au Randals est à l'abandon, et impénétrable. Sa réouverture nécessite l'externalisation des travaux qui sont estimés à 14 000 € TTC. La communauté de communes en charge des travaux demande la participation de 2 000 € à la commune. Des frais d'entretien seront aussi à prévoir par la suite. Ces travaux auront aussi un impact sur la biodiversité. Ainsi, le Maire propose dans un premier temps de discuter avec le propriétaire et d'expliquer les coûts engendrés, pour éviter des dépenses d'argent public qui ne paraissent pas indispensables, avant de prévoir ces investissements si le propriétaire maintient sa demande.

### 6 Assainissement

- Compte tenu du transfert de compétence obligatoire à la Communauté de communes, la mairie de Lanuéjols ne peut plus entreprendre, ni payer les travaux d'assainissement de la rue du Barry qui ont dû être reportés en 2023. Pour pouvoir réaliser cette opération une convention de maîtrise d'ouvrage sera signée avec la communauté de communes prochainement pour transférer provisoirement la

compétence sur la réalisation de ces travaux. L'emprunt de 100 000,00€ contracté par la commune sera transféré à la ComCom qui assurera le remboursement sur 20 ans. La commune assurera le suivi du chantier, le paiement des factures qui lui seront remboursées par la ComCom.

- Concernant la taxe d'assainissement, les prévisions budgétaires de la communauté de communes font état d'un déficit prévisionnel d'environ 10 000 € : la dotation aux amortissements de subvention est plus importante que les amortissements de matériel.

Pour équilibrer le budget, la communauté de communes envisage d'augmenter la part fixe et la part variable (prix du m<sup>3</sup>). Pour l'heure, des leviers peuvent être actionnés : allonger les durées d'amortissement ; retravailler les calculs des investissements ; réduire nos charges de fonctionnement ; utiliser chaque année l'excédent de 22 056,01 € (que nous avons décidé de ne pas transférer à la ComCom) pour compenser le déficit jusqu'à épuisement du montant, etc. Pour rappel, le prix du m<sup>3</sup> à Lanuéjols aujourd'hui est de 0,60€/m<sup>3</sup> et 50 € pour la part fixe.

## 7 Avancement du Conseil municipal des jeunes

Une première réunion est programmée samedi 15 avril 2023, à 10h45. Les jeunes de 8 à 20 ans en ont été informés par courrier et affichage. Des relances seront faites pour abonder les quelques retours. Les objectifs sont d'avoir un représentant de chaque tranche d'âge et de faire des commissions mixtes paritaires.

Suite à cette réunion, deux groupes seront réfléchis, avec d'une part des jeunes intéressés et d'autre part des jeunes intéressés et moins disponibles. Une seconde réunion sera ensuite fixée pour réfléchir en plus petit comité de projets pour les jeunes de la commune.

Cette commission extra-municipale est menée par Virginie BOYNE, Géraldine CARTAYRADE et Anne CHEVALLEY, avec l'appui technique de Lise GALLOIS (intervenante spécialisée en communication et en médiation). Son expertise permet notamment de mobiliser les jeunes sur le long terme, créer une dynamique de groupe et programmer les actions sur la durée du mandat restant. Sa prestation se répartit donc dans le temps, pour 3 750 € au total, et comme suit :

2023 : devis de 1 500 €

2024 : devis de 1 310 €

2025 : devis de 940 €

→ **Le conseil vote sur la proposition de prestation d'accompagnement du Conseil Municipal des jeunes :**

Pour	Contre	Abstention
7 / 10	0 / 10	3 / 10

## 8 Questions diverses

### 8.1 Goudronnage des cours et chemins privés

Une délibération de 2005 propose une subvention de la commune pour le goudronnage des cours et chemins privés, d'un montant de 891 € pour les particuliers, mobilisable une seule fois ; et 2 667,97 € pour les entreprises, mobilisable tous les 8 ans. Les quatre demandes actuelles seront honorées ; d'autres sont à prévoir (notamment le lotissement communal). Les formalités d'attribution de cette délibération sont discutées : équité de la mesure pour les concitoyens, ajustement de texte à prévoir (attribution à l'adresse et non au nom de la personne etc.). Un avis juridique de la mesure sera aussi demandé.

## 8.2 *Sécurisation de la sortie de l'école*

Les agents accompagnant les élèves au car scolaire ont fait état d'insécurité liée à la circulation routière. Depuis plusieurs mois nous étudions divers aménagements possibles mais coûteux, sans certitude sur leur efficacité. Aussi dans l'immédiat et pour mieux protéger les enfants, Bernard POUZENS sécurisera l'entrée et la sortie des classes, chaque jour de la semaine. Son planning sera adapté en conséquence.

## 8.3 *Gestion des projets d'eau communaux*

Avec l'expérience de restriction d'eau 2022 et des mesures prises rapidement, une réflexion collective sur la gestion des points d'eau communaux (puits, fontaine de la place, aire de service de camping-car) serait utile afin de prendre les dispositions adaptées à la situation.

Pour rappel, en cas de restrictions d'eau, l'accès à ces points d'eaux publics sera règlementé.

Plusieurs réflexions sont discutées, sans décisions retenues pour le moment.

- Sur la station d'épuration, un volume d'eau pourrait être récupéré par gravité (afin d'éviter tout frais supplémentaire d'électricité) pour l'arrosage communal des plantes.

Cette eau est claire et non odorante, de qualité vérifiée par les services du département. Un compteur sera installé en sortie pour estimer le volume quotidien, calibré pour l'heure à 10 m<sup>3</sup>/jour (lors des consommations estivales de 50 m<sup>3</sup>/jour). Alors, une cuve fixe ou mobile serait installée sur l'entrée du portail, après le dernier bac de décantation.

- Pour le puits des jardins de la rue du Barry, un compteur-horloge avait été installé en juillet 2022, avec une impossibilité de pompage de 23h à 7h.

Cela avait permis d'arrêter le pompage la nuit, notamment fait par des personnes extérieures à la commune. Cette modalité sera reconduite cet été.

- Un affichage sur ce puits sera installé pour limiter l'usage de l'eau aux citoyens de la commune, à des fins de jardinage, et dans la limite de 200 L / jour / foyer. L'information sera relayée aussi dans le bulletin municipal.

Elle a pour objectif de favoriser le civisme du partage de l'eau. Une jauge indiquant le niveau d'eau restant pourrait aussi sensibiliser davantage les utilisateurs sur leur consommation.

- La question de la gratuité de l'eau est posée. Bien qu'historiquement elle se justifie, cette gratuité est interrogée au regard des évolutions climatiques non favorables. Aucune solution adaptée n'a abouti.

- L'aire de camping-car reste gratuite, et le stationnement est limité à 3 jours.

Cette commodité est appréciée par les vacanciers arrivant notamment de nuit. Aujourd'hui, une famille est installée et restera jusqu'à la fin de l'année scolaire (3 enfants scolarisés). Le maire maintient ces conditions d'accueil pour cette famille en difficulté jusqu'à fin juin.

## 8.4 *Projet Concordia*

Avec l'association Concordia, le chantier de rénovation du four à chaux prend forme. Le responsable technique de l'association, M. IRIBARREN, a vérifié la faisabilité du projet, et sa conformité avec les règles de sécurité. Les objectifs de travaux ont été fixés :

- Réfection du petit mur de clôture ;
- Couronnement du four (ceinture) à la chaux, avec éventuellement pose de lauzes au-dessus ;
- Création d'accès et barrière de sécurité (pose d'un escalier pour visiter le haut du four).

Les joints en bon état ne seront pas à refaire. L'association Concordia transmettra à la commune la liste des matériaux nécessaires et le coût global de l'opération. Le maire transmet à Célia VILLARET, en charge du suivi pour le Parc national des Cévennes, un descriptif illustré du projet, pour validation.

### **8.5 *SMEG/SIAEP***

Sur la Mouline, le transformateur pour la prise d'eau est défectueux, et doit être changé et déplacé. Aujourd'hui, il est installé sur la propriété du syndicat (SIAEP), qui prévoit de l'installer sur la voie publique, à l'entrée du hameau de la Mouline. Il deviendra alors propriété d'Enedis. Ces travaux coûteux (changement du transformateur 45 000 €, son déplacement, et traitement de l'ancien transformateur) seront financés à 90% par le SMEG.

**→ Le conseil vote pour autoriser l'implantation du transformateur sur la voie publique, et les travaux associés :**

<b>Pour</b>	Contre	Abstention
<b>10 / 10</b>	0 / 10	0 / 10

### **8.6 *Renouvellement des baux pour les gîtes***

Les baux de deux locations des gîtes communaux pour des employés de l'entreprise Germain arrivent à terme ce mois-ci. Les tarifs de 250€/mois restent inchangés pour l'heure, bien qu'ils devront être revus ultérieurement. La durée du bail est allongée de 6 mois à 1 an.

**→ Le conseil vote sur le renouvellement de 2 baux pour 1 an :**

<b>Pour</b>	Contre	Abstention
<b>10 / 10</b>	0 / 10	0 / 10

Fin de séance à 23h30.